

**Une voix:** Il passera de l'eau sous les ponts.

**M. Gleave:** A mon avis, le bill devrait progresser. Nous devrions essayer de rectifier certains points de l'article 6. Il faudrait le renvoyer au comité et apporter des changements si possible. Je tenais à faire ce commentaire, monsieur l'Orateur, avant que vous mettiez la motion aux voix.

(L'amendement de M. Schumacher, mis aux voix, est rejeté par 73 voix contre 31.)

● (8.50 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Alexander  
Alkenbrack  
Bell  
Bigg  
Cadieu  
Code  
Crouse  
Downey  
Gauthier  
Grills  
Horner  
Laprise  
McGrath  
McIntosh  
McQuaid  
Marshall

MM.

Mazankowski  
Monteith  
Moore  
Murta  
Nielsen  
Ritchie  
Rodrigue  
Rondeau  
Schumacher  
Scott  
Simpson  
Stewart (Marquette)  
Thomas (Moncton)  
Thompson (Red Deer)  
Woolliams—31.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Andras  
Badanai  
Barnett  
Barrett  
Bécharid  
Benson  
Blair  
Blouin  
Boullanger  
Breau  
Buchanan  
Burton  
Clermont  
Cobbe  
Comtois  
Corbin  
Cyr  
Deachman  
Deakon  
Dubé  
Dupras  
Duquet  
Forget  
Foster  
Gibson  
Gillespie  
Givens  
Gleave  
Guay (Saint-Boniface)  
Guilbault  
Hopkins  
Jamieson  
Kaplan  
Knowles (Winnipeg  
Nord-Centre)  
Lachance  
Lang (Saskatoon-  
Humboldt)  
Langlois  
Laniel

MM.

La Salle  
Leblanc (Laurier)  
LeBlanc (Rimouski)  
Lefebvre  
Lessard (LaSalle)  
Lessard  
(Lac-Saint-Jean)  
Loiselle  
Macdonald (Rosedale)  
MacEachen  
MacGuigan  
MacInnis (M<sup>me</sup>)  
Mackasey  
McNulty  
Mahoney  
Major  
O'Connell  
Olson  
Pepin  
Perrault  
Peters  
Portelance  
Reid  
Roberts  
Rochon  
Roy (Timmins)  
Skoberg  
Smith (Saint-Jean)  
St. Pierre  
Thomas  
(Maisonneuve-  
Rosemont)  
Thomson  
(Battleford-Kindersley)  
Trudeau  
Trudel  
Walker  
Whelan  
Whiting—73.

● (9.40 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** Je déclare l'amendement rejeté. La mise aux voix porte maintenant sur la motion principale. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur suppléant:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture).

\* \* \*

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN  
DES PRAIRIES

MESURES PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT EN DESSOUS DE LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 4 mai, sur le rappel au Règlement sur la motion du ministre responsable de la Commission du blé portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de l'agriculture du bill C-244 concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes.

**M. l'Orateur suppléant:** Quand la Chambre a été saisie du bill C-244 mardi dernier, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a invoqué le Règlement au sujet d'une question que la présidence a examinée.

**Une voix:** Nous ne pouvons pas vous entendre, monsieur l'Orateur; le système d'amplification ne fonctionne pas.

**M. l'Orateur suppléant:** Permettez-moi de signaler aux députés que j'aimerais bien rendre une décision sur le rappel au Règlement soulevé par le député de Saskatoon-Biggar lorsqu'on a proposé la deuxième lecture du bill C-244.

**Une voix:** Nous ne vous entendons toujours pas.

**M. l'Orateur suppléant:** Lorsqu'on a proposé la deuxième lecture du bill C-244, le député de Saskatoon-Biggar a soulevé une question de procédure et exhorté la présidence à séparer le bill en deux alléguant, et je le cite «que ce bill renferme en fait deux propositions distinctes». Le député a affirmé que l'article 32 prévoit un paiement transitoire spécial aux producteurs, par prélèvement sur le Fonds du revenu consolidé. Par ce paiement, a-t-il dit, on reconnaîtrait l'existence d'une situation de fait, alors que le reste du bill a trait à une disposition à long terme visant les producteurs de céréales des Prairies.

Le député de Mackenzie (M. Korchinski) et d'autres députés ont insisté pour dire que la Chambre ne devrait pas être obligée d'accepter le bill tout entier sur la stabilisation du produit de la vente du grain afin d'obtenir les paiements transitoires immédiats aux cultivateurs, ce que prévoit l'article 32. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soutenu que non seulement l'article 32 était en cause, mais qu'il faudrait aussi que les articles 33